



Communiqué de presse

Paris, le 13 mai 2026

**Affaire Bruel : deux nouvelles plaintes déposées aujourd'hui,
les victimes défendues par la Force Juridique de la Fondation des Femmes**

Ce jour, comme révélé par Médiapart, deux nouvelles femmes ont déposé plainte avec constitution de partie civile contre Patrick Bruel pour agression sexuelle et pour tentative de viol auprès du doyen des juges d'instruction, à Nanterre. Elles sont toutes les deux accompagnées par Iris Biehler, avocate de la Force juridique de la Fondation des Femmes.

En 2019 et 2020, ces deux femmes avaient déjà déposé plainte, dans une procédure finalement classée sans suite, comme 84 % des plaintes pour violences sexuelles en France. Parce que leur parcours est emblématique de ce que vivent la majorité des victimes de violences sexuelles qui portent plainte en France, la Fondation des Femmes a décidé d'apporter une aide juridique à ces deux femmes par l'intermédiaire de sa Force Juridique. Il s'agit pour la Fondation des Femmes d'un contentieux stratégique de nature à faire progresser les droits des femmes et dans lequel il est essentiel d'apporter un soutien féministe aux victimes.

Comme le souligne Iris Biehler, avocate membre de la Force juridique : *"La procédure de 2019-2020 a permis de lever le voile sur les agissements présumés de Patrick Bruel mais la justice ne s'en est pas saisie jusqu'au bout. On peut s'interroger sur le fait qu'un rouage de la machine judiciaire a pu être bloqué, puisque ce sont les révélations dans la presse qui ont permis aux victimes de témoigner. Aujourd'hui, une information judiciaire apparaît indispensable pour la manifestation de la vérité. Si les qualifications pénales de leurs récits sont différentes, dans leurs démarches individuelles, il y a un point commun : faire en sorte que de tels faits ne restent pas impunis et éviter d'autres victimes potentielles."*

La Fondation des Femmes agit pour une meilleure prise en charge notamment judiciaire, en portant la demande d'une loi-cadre intégrale contre les violences



**FONDATION
DES FEMMES**

sexuelles avec 150 organisations membres de la Coalition féministe et infantiste.
Cette loi est plébiscitée par 81 % des Français.es*.

— — —

Contact presse : presse@fondationdesfemmes.org

Noémie Barbaut – 06 25 26 37 94

À propos de la Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes, reconnue d'utilité publique par décret du 4 juillet 2024, est la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire.

Pour en savoir plus : fondationdesfemmes.org

A propos de la Force Juridique de la Fondation des Femmes

La Force Juridique de la Fondation des Femmes, composée de 400 avocat.e.s bénévoles, s'engage dans des contentieux stratégiques visant à faire évoluer la jurisprudence et les lois en faveur des femmes. Elle mène des actions de plaidoyer auprès des institutions pour promouvoir des réformes législatives essentielles, comme la constitutionnalisation de l'IVG ou la régulation de l'espace numérique pour la protection des femmes en ligne.